

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZÉ VILLAGES DU 13 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le treize du mois de novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, ROUTIER, CHAPON, GIRAULT, LUCIEN, BERARDI, GOBEREAU, MONTANE, SAINTY, BEAUDOIN J.P, EDIN, de LA PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, GOURDON, TOUPLAIN, GUILLEUX, LEGRAND, PRAIZELIN, BELLARD, LERAY, LORION, LANDAIS, LINARD, PORTIER, de ROCHEBOUËT, LAIR, BEAUDOIN.P.

Absents excusés : Mr JOUSSAUME Cédric

Mr TUFFIER Jérôme

Mme RUQUIER BERTRAND Anne-Laure

Mr ROBERT Didier donne pouvoir à Mr de LA PERRAUDIERE Bernard

Mr COYEAUD Alain donne pouvoir à Mr de ROCHEBOUËT Emmanuel

Mme GODOT Jocelyne

Mr DINAND Fabrice

Absents :

Mme QUELEN Maryvonne

Mme BENESTEAU Clarisse

Mme GOISLARD Véronique

Mr CONSTANT Frédéric

Mr LEMEUNIER Grégory

Mme RAIMBAULT Emmanuelle

Mme BOURGEAIS Nathalie

Mme VIERON Séverine

Mr MABIT Raymond

Mr LEMAI Sébastien

Mr FOURNIER Pascal

Convocation : 07/11/2017

Affichage : 16/11/2017

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

Secrétaire de séance : Mr LAIR Gilles

- *Présentation par Madame JANAULT, directrice de la maison de retraite Saint Joseph de Jarzé, du projet de création d'un nouvel établissement dénommé « Résidence La Fontaine » qui sera géré par l'association Saint Joseph.*
- *Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Madame Virginie DRAPEAU de sa fonction d'adjointe et de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet a accepté cette démission le 24 octobre 2017*

- **Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :**

- Devis de la société MEFRAN pour deux balançoires et un jeu tortue 5 places sur ressort d'un montant de 1 300.80 € TTC.

- Proposition de l'entreprise Edelweiss pour la mise à disposition de moutons pour de l'éco pâturage en amont du bassin de rétention de la commune déléguée de Beauvau, pour trois ans, soit 1 680 € TTC par an et la pose de la clôture et l'équipement nécessaire pour un coût de 7 258.62 € TTC.

- Devis de l'entreprise Loire impression pour la réalisation du bulletin municipal 2017 de Jarzé Villages d'un montant de 2 971 € HT pour 1 400 exemplaires.

1- AFFAIRES SCOLAIRES

1-1 Coût de fonctionnement pour les élèves d'élémentaire et de maternelle pour l'année 2016

Madame le Maire présente le bilan soumis à la commission des affaires scolaires le 18 octobre 2017 :

	2016			
Charges école élémentaire		consommation		
Chauffage (gaz)	3 933.32 €	70912 kWh		
Electricité	2 447.48 €	15089 kWh		
Eau	1 060.97 €	387 m3		
téléphone	383.97 €			
produits entretien	1 756.85 €			
Personnel	12 078.75 €	828 h		
Budget des écoles	10 159.72 €			
location photocopieur	1 023.74 €			
assurance bâtiment	208.80 €			
maintenance (elect/extincteurs/chaudière)	334.47 €			
entretien vitres	192.44 €			
location classe modulaire	381.95 €			
TOTAL CHARGES ELEM.	33 962.47 €			
EFFECTIF ELEMENTAIRE	133	nbre élèves au 31/12/16		
Prix revient ELEM.	255 €		231 €	24 €
Charges école maternelle			coût 2015/16	variation
Chauffage (gaz)	4 242.26 €	76481 kWh		
Electricité	2 769.62 €	17003 kWh		
Eau	662.11 €	241 m3		
téléphone	239.62 €			
produits entretien	1 958.42 €			
Personnel	82 918.11 €	4952 h		
Budget des écoles	6 340.28 €			
location photocopieur	638.88 €			
assurance bâtiment	225.20 €			
maintenance (elect/extincteurs/chaudière)	351.75 €			
entretien vitres	207.56 €			
location classe modulaire	- €			
TOTAL CHARGES MATER.	100 553.80 €			
EFFECTIF MATERNELLE	83	nbre élèves au 31/12/16		
Prix revient MATER.	1 211 €		1 047 €	164 €
			coût 2015/16	variation

Après avoir pris connaissance des frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire publiques, Madame le Maire propose d'arrêter comme suit le coût de fonctionnement :

- coût d'une élève en maternelle : 1 211 €
- coût d'un élève en élémentaire : 255 €

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

1-2 Participation communale à l'école Saint Jean pour l'année scolaire 2017/2018

Madame le Maire propose de reconduire la participation annuelle de Jarzé Villages aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Jean, une participation égale au coût de fonctionnement des élèves de l'école du Grand Noyer, moins les frais des transferts école/services périscolaires, à savoir :

	Nombre d'inscrits en maternelle	Nombre d'inscrits en élémentaire
BEAUVAU	5	3
CHAUMONT	4	1
JARZE	25	25
LUE EN BAUGEOIS	2	2
	36 x 1 211 = 43 596 €	31 x 255 = 7 905 €
Sous total	51 501 €	
Déduction frais transferts	-3 131 €	
Total participation	48 399 €	

La participation à l'école Saint Jean pour l'année scolaire 2017/2018 serait donc de 48 399 € (la participation pour l'année 2016/2017 était de 40 773 €).

Décision du Conseil Municipal : Par un vote contre et 32 votes pour, le Conseil Municipal accepte de verser cette participation.

1-3 Participation aux frais de scolarité pour l'année 2017/2018 d'un élève scolarisé à Mazé-Milon

Madame le Maire propose de verser la somme de 1 211 € à l'OGEC de Mazé-Milon correspondant aux frais de scolarité pour un élève de Chaumont d'Anjou qui y est scolarisé en maternelle.

Décision du Conseil Municipal : Par un non et 32 oui, le Conseil Municipal accepte de verser cette participation.

2- PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES POUR LE FOOTBALL

Madame le Maire présente l'Avant-Projet Sommaire (APS) des vestiaires du foot et propose de la valider :

ESTIMATION PREVISIONNELLE DES DEPENSES

Désamiantage - Démolitions - VRD	41 600,00 €
Bâtiment	216 400,00 €
Adaptation au sol (fondations à 3,00 ml de profondeur et dalle portée)	20 000,00 €
Auvent en façade Est	12 000,00 €
Total HT travaux	290 000,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre 10,50%	30 450,00 €
Etude géotechnique	1 480,00 €
Contrôle technique	3 120,00 €
Sécurité et Protection de la Santé	1 844,00 €
Diagnostic amiante / plomb	1 000,00 €
Etude thermique	750,00 €
Total HT dépenses	328 644,00 €
TVA 20 %	65 728,80 €
Total TTC	394 372,80 €

Pour rappel : l'estimation en avril 2017 était de 322 680 € TTC.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cet avant-projet.

3- CCALS

3-1 Adhésion à la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

Vu l'article L 422-8 du code de l'urbanisme,

Vu l'article L.5211-4-2 du CGCT,

Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme autorisant la commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 février 2015 approuvant la création du service commun d'instruction des autorisations des droits des sols,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-149 portant fusion des Communautés de communes des Portes de l'Anjou, de Loir et Sarthe et du Loir du 29 novembre 2016,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal (CM) d'adhérer au service commun porté par la CCALS pour l'instruction des autorisations du droit des sols,

Madame le Maire propose au CM de garder l'instruction **des DP simples et des CUa**, ce choix sera reporté dans la convention,

Madame le Maire rappelle que l'adhésion à ce service ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes que restent de son seul ressort.

En conséquence, il est proposé de :

- Approuver la convention de mise à disposition d'un service commun de la CCALS pour l'instruction des autorisations d'urbanismes à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et à prendre toute décision utile à l'exécution, au règlement et à l'évolution de cette convention,

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3-2 Avis sur l'extension de la démarche PLUI sur le territoire de la Communauté de communes.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la CCALS souhaiterait connaître l'avis des conseillers municipaux sur l'extension de la démarche PLUI dans le but de :

- ✓ Donner de la cohérence à l'aménagement de notre territoire en matière de déplacement, d'habitat, de développement économique et d'équipements.
- ✓ Traiter les enjeux environnementaux à une échelle appropriée.
- ✓ Affirmer un projet politique d'aménagement et de développement du territoire en tenant compte de l'élargissement de la Communauté de Communes.
- ✓ être force de proposition dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

Avis informel du Conseil Municipal : Après discussion, les conseillers municipaux ne rejettent pas l'idée d'étendre la démarche PLUI sur le territoire de la CCALS.

4- SIEMML, VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR DEPANNAGES SUR LE RESEAU D'ECLARAGE PUBLIC

Madame le Maire propose de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP084-17-35	JARZE VILLAGE (Chaumont en Anjou)	423,35 €	75%	317,51 €	03 03 2017
EP025-16-18	JARZE VILLAGES (Beauvau)	472,30 €	75%	354,23 €	08 12 2016
EP084-17-34	JARZE VILLAGES (Chaumont en Anjou)	188,23 €	75%	141,17 €	16 01 2017
EP163-16-74	JARZE VILLAGES (Jarzé)	647,32 €	75%	485,49 €	14 09 2016
EP163-16-75	JARZE VILLAGES (Jarzé)	187,78 €	75%	140,84 €	10 10 2016
EP163-16-76	JARZE VILLAGES (Jarzé)	1 105,51 €	75%	829,13 €	25 11 2016
EP163-16-78	JARZE VILLAGES (Jarzé)	480,38 €	75%	360,29 €	08 12 2016
EP163-17-81	JARZE VILLAGES (Jarzé)	490,18	75%	367,64 €	22 05 2017
EP163-17-82	JARZE VILLAGES (Jarzé)	398,93	75%	299,20	29 06 2017
EP185-16-10	JARZE VILLAGES (Lué en Baugeois)	270,06	75%	202,55	06 12 2016

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017
- Montant de la dépense 4 664,04 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML **3 498,03 euros TTC.**

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser ce fonds de concours au SIEMML.

5- AFFAIRES DIVERSES

5-1 Désignation des représentants commission des marchés à ALTER PUBLIC

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la commission d'attribution des marchés de la société ALTER PUBLIC.

Madame le Maire propose de désigner les personnes suivantes pour représenter Jarzé Villages :

- M. Marc BERARDI, titulaire
- M. Dominique CHAPON, suppléant

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5-2 Création d'adresses sur la commune déléguée de Jarzé

Désignation de la **parcelle N°ZC 0284 et B 0771** sous le nom de « **Rue du Cormier** »

N° attribués :

- 1 / Mr / Mme RENOU Fabrice « La Thibaudière » / B 0768
- 2 / Mr Mme CHARDON Claude / « La Thibaudière » / B 0822
- 3 / Ets ROSIN « La Thibaudière » / ZC 0248
- 4 / Ets PETREMENT / « La Thibaudière » / ZC 0252
- 5 / Ets MPRO / « La Thibaudière » / ZC 0247
- 5A/ Ets CHALLANCIN / « La Thibaudière » / ZC 0247
- 5B/ Ets IN LINGNUM MENUISERIE / « La Thibaudière » / ZC 0247
- 6 / Ets LEFRANC / « Le Cormier » / ZC 0263
- 7 / SCI GODIVEAU / « La Thibaudière » / ZC 0246
- 8 / Ets LEMOINE / « La Thibaudière » ZC 0250
- 9 / Atelier communal Mairie de Jarzé / «La Thibaudière » / ZC 0245 et ZC 0073
- 10 / En attente / libre / ZC 0281
- 11 / Ets EXPEDIA CAMPEDIA / ZC 0069
- 12 / Ets LEFRANC / « Le Cormier » / ZC 0282
- 14 / Ets DEMEURES DE CARACTERE. RENOVATION / « Le Cormier » / ZC 0268
- 16 / Mr et Mme MONNIER Hubert / « Le Cormier » / ZC 0070

Désignation de la **parcelle N°ZC 0284** sous le nom de « **Impasse Apolline** »

N° attribués :

- 1 / Cabinet dentaire Mme DOBROSCHKE-FROT Amélie / « Le Cormier » / ZC 0273.
- 2 / ANJOU NETTOYAGE CESBRON / « Le Cormier » / ZC 0275.
- 3 / En attente / libre / ZC 0283

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces créations d'adresses.

5-3 Demande de subvention Association Sauvegarde de Montplacé

Madame le Maire propose d'attribuer la subvention de 250 € au vu du compte de résultat 2016.

Décision du Conseil Municipal : Par un non et 32 oui le Conseil Municipal décide d'accorder cette subvention.

5-4 Location d'un modulaire pour la bibliothèque de Jarzé

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 9 octobre, Madame le Maire informe que la solution de transférer la bibliothèque dans l'ancien presbytère de Jarzé est abandonnée car trop coûteuse du fait des nombreux travaux à prévoir. Il a donc été décidé de louer un modulaire et de l'implanter Place Norbert Davignon.

Madame le Maire vous propose les devis suivants :

	Loyer mensuel	Transport/montage/grutage/ calage (aller)
PORTAKABIN	1 300 € HT (103.33 m²)	4 800 € HT
PETIT LOCATION	780 € HT (90 m²)	1 250 € HT aller 1 180 € HT retour

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, la proposition de PETIT LOCATION est retenue.

5-5 Décisions modificatives

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier les comptes sur les budgets Assainissement et CCAS comme suit :

Budget Assainissement 2017

- suite à une erreur d'imputation lors du versement de la subvention de 1 800 € de l'Agence de l'Eau en 2015 émise sur le budget assainissement au lieu du budget communal :

Désignation	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
131 – Subventions d'équipement		1 800 €
213 – Constructions	1 800 €	

- suite à la reprise des subventions transférables 2017 (opérations d'ordre)

	DEPENSES						RECETTES					
	Chap. ou Opé.	Compte	n° inv	Typage	Montant	total par chap.	Chap.	Compte	n° inv	Typage	Montant	total par chap.
INVESTISSEMENT	040	1391		OB	17 500.00	17 500.00	021				17 500.00	17 500.00
						0.00						0.00
TOTAL						17 500.00						17 500.00
FONCTIONNEMENT	023				17 500.00	17 500.00	042	777		OB	17 500.00	17 500.00
						0.00						0.00
TOTAL						17 500.00						17 500.00

Budget CCAS 2017

Désignation	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
6562 – Aides	1 000 €	
60623 – Alimentation		500 €
6232 – Fêtes et cérémonies		500 €

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces modifications.

5-6 Approbation du plan de gestion différenciée

Suite à la présentation par Mr DUPONT des principes du plan de gestion différenciée lors de la réunion du 9 octobre :

- Audits des pratiques (règlementations, les locaux/armoires phytosanitaires, stocks et gestion des produits phytosanitaires, les équipements de protection individuelle, le matériel, le CIPP)
- Plan de désherbage et préconisations associées
- la gestion différenciée et les préconisations,

Madame le Maire propose de l'approuver.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal approuve le plan de gestion différencié à l'unanimité.

6- INFORMATIONS DIVERSES

- Revitalisation des Centres bourgs

L'AURA propose de lancer une réflexion active sur le devenir des centres-bourgs à 6 communes dont Jarzé du PMLA en partenariat avec la DADT, la CCI et le CD 49 sur la base d'ateliers participatifs.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable 2016 envoyé par mail à chaque conseiller municipal.

- Le pot de fin d'année du personnel communal et des élus de Jarzé Villages est fixé au vendredi 8 décembre à 19h00 au restaurant scolaire.

7 – DATES A RETENIR

❖ Informations sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

1- Concertation avec les conseillers municipaux pour les informer largement sur le volet réglementaire du PLUi, une réunion est prévue pour les communes de Jarzé Villages, Sermaise et Cornillé-les-Caves :

- le **lundi 4 décembre 2017 à 18h30 à la salle Saint-Michel de Jarzé.**

2- Concertation avec la population et les acteurs locaux pour présenter la traduction réglementaire du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi, une réunion publique est prévue pour les communes de Jarzé Villages, Sermaise et Cornillé-les-caves :

- le **jeudi 25 janvier 2018 à 20h30, à la salle Saint-Michel de Jarzé.**

3- Une permanence par commune déléguée :

- Mairie de Jarzé le 03 février 2018 de 9h30 à 12h00
- **Mairie de Beauvau le 29 janvier 2018 de 16h30 à 19h00**
- Mairie de Chaumont d'Anjou le 06 février 2018 de 16h30 à 19h00
- Mairie de Lué-en-Baugeois le 10 février 2018 de 9h30 à 12h00

Prochaine réunion le 11 décembre 2017 à 20h30.